



Brève du SNUipp n°56



Mobilisations contre les postes à exigences particulières pour les classes dédoublées

La gestion de la mise en place des CP, CE1 à 12 et des postes à exigence particulière dans les REP a déclenché une colère noire chez nos collègues de REP.

Toutes les écoles élémentaires ont été impactées de manière plus ou moins forte par une méthode non réfléchi, non anticipée, injuste alors que l'administration a eu une année pour préparer cette mise en place des CP à 12. Or il faut bien prendre conscience que tou-tes les collègues sont concerné-es par cette gestion calamiteuse de l'administration. Nos écoles de REP, comme toutes les écoles du département ont besoin de stabilité pour travailler dans de bonnes conditions. Les modifications nombreuses de règles du mouvement pour les collègues qui officiaient en CP et CE1, ainsi que la réception tardive et inattendue des mesures de carte scolaire pour les collègues dernièrement arrivé-es dans les écoles, ont perturbé et mis à mal toutes les équipes.

Tous les REP réunis ont déjà montré leur mécontentement en se rassemblant devant le rectorat le mercredi 4 avril après-midi (une délégation intersyndicale et des collègues ont été reçu-es) et ce jeudi 26/04 une autre délégation intersyndicale avec, à nouveau des collègues reçu-es par la secrétaire générale du rectorat et la DASEN, a eu lieu.

Fin de non recevoir pour un **retour à des postes "ordinaires"** du côté de l'administration qui suit les recommandations du ministre ! Pourtant, le SNUipp-FSU vient de recevoir la réponse du ministère à son courrier relatif à la problématique de l'identification des classes de CP et de CE1 dédoublées en éducation prioritaire dans le cadre des opérations du mouvement des personnels du premier degré : "Aucune consigne n'a été donnée visant à l'ouverture de postes spécifiques en classes dédoublées dans le cadre des opérations du mouvement".

Parce que nous voulons que l'administration nous entende à nouveau, les REP réunis vous appellent à les retrouver le 22 mai matin devant le Rectorat.

A ce jour, une action le 17 mai est toujours envisagée par le REP+ de Chenôve.

L'intersyndicale communiquera dans la semaine pour plus de précisions... À suivre.....

Contact : 03.80.73.57.17
Adresse : 45 rue Parmentier
21000 DIJON
Mail : snu21@snuipp.fr

Permanence du lundi au
vendredi de 9h à 18h.
Mercredi : permanence
téléphonique ou sur rendez-vous.

Site du SNUipp21 : <http://21.snuipp.fr>
de la FSU 21 : <http://sd21.fsu.fr>
Sites nationaux : **FSU** : <http://www.fsu.fr>
SNUipp : <http://www.snuipp.fr>

